

Communiqué du 16 décembre 2021 du SNCS-FSU

Le SNCS-FSU obtient un débat au CNESER avec la direction du HCÉRES sur les modalités et critères d'évaluation des unités de recherche

Le SNCS-FSU a présenté le 14 décembre 2021 au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) une motion¹ intitulée "Le CNESER demande que le Président du HCÉRES expose les modalités et les critères d'évaluation des unités de recherche" qui a été adoptée par le CNESER.

Pendant cette séance du CNESER du 14 décembre 2021, la directrice générale de la recherche et de l'innovation, Mme Claire Giry, a annoncé la venue de la direction du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉRES) à la prochaine séance du CNESER le 18 janvier 2022 pour un échange sur les modalités et critères d'évaluation des unités de recherche.

Le SNCS-FSU considère que les changements que le HCÉRES veut imposer sur les modalités et critères d'évaluation des unités de recherche sont violents et modifient profondément la nature de l'évaluation ainsi que sa qualité et son utilité potentielle. 20 panels d'experts, couvrant chacun un large domaine scientifique, seraient formés d'individus sélectionnés par un « comité scientifique » ad hoc, sans qu'on sache par qui et comment ce comité serait lui-même constitué. Ces panels examineraient tous les laboratoires du domaine. La visite sur site serait, sauf exception, supprimée et les panels et les experts se contenteraient d'auditionner à distance, en visio-conférence, les représentants des laboratoires avant de rendre leur rapport d'évaluation.

Le SNCS-FSU proteste contre un bouleversement des procédures qui met potentiellement en péril l'ensemble des principes sur lesquels se fonde une évaluation scientifiquement crédible.

Le SNCS-FSU a régulièrement alerté^{2,3,4,5,6} la communauté scientifique depuis le mois de septembre 2021 des intentions du HCÉRES.

Le SNCS-FSU souhaite que les débats à la séance du CNESER du 18 janvier 2022 avec la direction du HCÉRES permettent de revenir à des évaluations rigoureuses, objectives, transparentes et menées par des pairs en majorité élus, garantissant ainsi la qualité scientifique des laboratoires et l'attribution pertinente des crédits de recherche. Le SNCS-FSU demande que l'évaluation des unités de recherche soit menée par les instances statutaires des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche et, notamment, que le CNRS se réapproprie pleinement la mission d'évaluation des unités de recherche dont il est tutelle en s'appuyant sur le Comité national de la recherche scientifique.

¹ Motion proposée par le SNCS-FSU au CNESER lors de la séance du 14 décembre 2021 – [Le CNESER demande que le Président du HCÉRES expose les modalités et les critères d'évaluation des unités de recherche](#). Motion adoptée par le CNESER avec 10 pour, 1 contre et 17 abstentions, 5 NPPV.

² Communiqué du 29 novembre 2021 du SNCS-FSU – [Le SNCS-FSU alerte la communauté scientifique : Le HCÉRES supprime la visite sur site des unités de recherche et modifie la nature de l'évaluation et sa qualité](#)

³ Motion proposée par le SNCS-FSU et adoptée par le CNESER le 15 novembre 2021 – [Le CNESER demande une visite sur site systématique des unités de recherche lors de leur évaluation](#)

⁴ [Lettre ouverte aux membres du collège du HCÉRES du 11 octobre 2021](#)

⁵ Communiqué du 16 septembre 2021 du SNCS-FSU – [Le HCÉRES envisage d'abandonner la visite sur site systématique des unités de recherche](#)

⁶ SNCS-Hebdo du 15 septembre 2021 – [« Évaluer » à l'aveuglette : la nouvelle méthode du HCÉRES ?](#)